

A.A.P.P.M.A. Quatre Rivières

Tarn, Tarnon, Mimente, Luech

Compte rendu d'activités 2018

1- Évolution du conseil d'administration

Deux nouveaux administrateurs ont rejoint notre conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 10 février 2018 : Alain COUBES qui reprend son poste après un an d'interruption et Olivier GILG.

2- Vente des cartes

Trois nouveaux dépositaires (campings du Pont du Tarn à Florac, du Pré Morjal à Ispagnac et épicerie du Trenze à Vialas) ont renforcé les points de vente, fortement réduits l'an dernier après l'arrêt des « Milles articles » à Florac et du « Bar le royal » d'Ispagnac.

Pour 2019, Nous avons donc bénéficié de 5 points de vente, bien répartis sur le territoire de l'AAPPMA, avec la Maison de la presse de Florac et l'OT du Pont de Montvert.

1092 cartes ont été vendues cette année, soit 79 de moins que l'an dernier (-7%). Toutes les catégories de permis sont concernées, sauf les hebdomadaires qui au contraire progressent.

Cette baisse touche plus particulièrement les adhérents de Lozère et ceux du Gard. 44% des cartes vendues sont des cartes hebdomadaires et journalières. Viennent ensuite les cartes personnes majeures (36%), puis les – de 12 ans (10%).

Le dépouillement des statistiques issues du fichier des adhérents montre que :

80% des adhérents résident hors de Lozère, dans 85 départements et 5 pays européens.

35% adhérents ont pris leur permis pour la première fois dans notre AAPPMA en 2018. 80% de ces nouveaux permis résident hors Lozère. Et 50% d'entre eux sont des permis hebdomadaires et journaliers.

94% des adhérents sont des hommes.

La moyenne d'âge est de 43 ans

3- Lâchers de truites :

Pour répondre à la demande de pêcheurs locaux, nous avons pris la décision de reprendre les lâchers, en les étalant dans le temps, sur le secteur dégradé du Tarn, en aval de Florac. 350kg de truites fario de 30 cm et plus ont été ainsi lâchés en 3 fois, sur 8 sites, entre février, avril et mai.

Cette organisation qui visait à offrir plus d'opportunités aux pêcheurs s'est avérée décevante (pour ne pas dire plus...) : les lâchers d'avril et mai, effectués le matin ont systématiquement été suivis dès l'après midi et les jours suivants, par des « pêches », sur les points même de lâcher. Plusieurs témoins y ont vu les mêmes « pêcheurs »...

Le CA du 26/10/2018 a décidé néanmoins de maintenir les lâchers en 2019, en les limitant à une seule opération, au moins 15 jours avant l'ouverture, en les dispersant le plus possible entre Florac et le Pont de Montbrun, afin d'éviter les effets d'aubaine déplorés cette année.

4- École de pêche

2018 a vu l'organisation d'une nouvelle école sur Florac et la poursuite de celle du Pont de Montvert. Ces deux écoles restent animées par Rémi Vernier, avec le concours d'André Fouret, renforcé cette année par celui de Yann Dissac.

Elles ont accueillie 16 participants (7 au pont de Montvert et 9 à Florac) qui ont fait 16 sorties (8 au Pont de Montvert et 8 à Florac) d'avril à juin. Deux sorties ont été communes, l'une à Charpal et l'autre à Langogne avec toutes les écoles de pêche de la Lozère.

L'école a permis aux enfants de découvrir le milieu aquatique et de s'initier aux différentes techniques de pêche : toc, lancé, leurres, sur le vairon, la truite et les autres carnassiers (lac de Charpal), ainsi que la pêche à l'écrevisse.

Elle est gratuite et du matériel, appartenant à l'AAPPMA, est mis à la disposition des élèves. Par contre, le permis de pêche est à leur charge. Leur transport sur les lieux de pêche est assuré par les parents.

L'école a fonctionné à la satisfaction de tous, sans rencontrer de problème particulier aussi, le CA du 26/10/2018 a-t-il décidé de reconduire cette activité en 2019, en y ajoutant une initiation à la pêche à la mouche.

5- Information des pêcheurs:

Des panneaux rappelant les TLC et invitant les pêcheurs à employer des hameçons sans ardillon ou avec ardillon écrasé ont été posés le long des principaux cours d'eau de l'AAPPMA. Ils ont suscité quelques questions (certains ayant confondu recommandation avec obligation), mais peu ont été dégradés.

6- Surveillance de la pêche

Rémi Vernier a poursuivi son action de surveillance. Il a effectué 23 sorties pendant toute la saison, essentiellement sur le Tarn et le Tarnon. Il a fait 17 contrôles, sans constater d'infraction sinon un pêcheur employant des appâts naturels sur le parcours patrimonial du haut Tarn.

Deux membres de l'AAPPMA Guillaume HARVOIS et Olivier GILG ont souhaité devenir gardes pêche bénévoles. Ils ont démarré leur formation en novembre et devraient être opérationnels pour la saison 2019.

7- Animations pêche :

Nous avons décidé d'offrir aux campings nouveaux dépositaires, une animation pêche. Rémi Vernier s'en est chargé, y consacrant deux demi journées, en juillet et août. Elles ont bien marché, particulièrement sur Florac. Le CA du 26/10/2018 a donc décidé de les reprendre en 2019.

8- Animation ABC :

Dans le cadre des événements organisées autour de l'élaboration de l'atlas de la biodiversité de la commune de Florac, la Fédé et l'AAPPMA ont animé le 9 juin, une demi journée sur la vie aquatique et la pêche, au plan d'eau de Florac. L'école de pêche de Florac y a participé.

Une animation du même type sera organisée en 2019, au Pont de Montvert qui se lance également dans l'élaboration d'un atlas communal de la biodiversité.

9- Animation Pêche Handicap :

Conformément à notre projet de gestion pour la période 2016-2021, le CA du 26/10/2018 a décidé, en lien avec l'association « Handicap pêche » de proposer en 2019, des sorties pêche aux personnes à mobilité réduite. Une « Jöelette et des porteurs bénévoles sera mise à leur disposition. Un encart présente cette action dans le prospectus « Passion pêche en Lozère » 2019.

10- Label « Rivière sauvage »

Le Département souhaite que le label « rivière sauvage » soit attribué aux cours d'eau les mieux conservés de Lozère. Une première prospective, a montré que le haut Luech, le haut tarn, le Tarnon et leurs affluents sont susceptibles de remplir les conditions nécessaires. L'étude se poursuit afin de hiérarchiser les rivières labélisables et d'identifier les mesure à prendre pour obtenir cette labélisation. Passée cette étape, il faudra identifier, parmi les acteurs locaux, des porteurs de projet désireux de porter la démarche.

11- Label « rivière en bon état » :

le Rieutort et le ruisseau de Gourdouze, affluents du Luech, ont été labélisés « rivières en bon état » par l'agence de bassin Rhône – Méditerranée. Rémi Vernier a représenté l'AAPPMA lors de la cérémonie de labélisation le 4/09/2018.

Florac le

Le Président